|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 8 juillet 2024 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 154**CE 2/RC | **Aux:**– Administrations des États Membres de l'Union**Copie:**– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés de la Commission d'études 2 de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 2 de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 5415 |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 |
| **Courriel:** | tsbsg2@itu.int |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé du projet de Recommandation révisée UIT-T E.190 et du projet de nouvelle Recommandation UIT-T E.1120 (anciennement E.gap), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 2 de l'UIT-T (Genève, 5-14 février 2025)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 2 de l'UIT-T (*Aspects opérationnels de la fourniture de services et de la gestion des télécommunications*) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée dans la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation des projets de texte mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra du 5 au 14 février 2025. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant cette réunion seront disponibles dans la [Lettre collective 6/2](https://www.itu.int/md/T22-SG02-COL-0006/en).

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et l'emplacement des projets de texte de l'UIT-T qu'il est proposé d'approuver. Veuillez noter que la Recommandation UIT-T E.1120 a fait l'objet d'une nouvelle détermination le 28 juin 2024 en raison du nombre d'observations reçues et de l'ampleur des changements apportés par rapport au texte déterminé initialement en mars 2023.

3 La présente circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **24 janvier 2025** à 23 h 59 (UTC).

Les États Membres qui n'autorisent pas la Commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

Annexe 1
Résumé et emplacement du texte déterminé du projet de
Recommandation révisée UIT-T E.190 et du projet de
nouvelle Recommandation UIT-T E.1120 (E.gap)

# 1 Projet de Recommandation UIT-T E.190 révisée [[SG2-R21](https://www.itu.int/md/T22-SG02-R-0021/en)]

Principes et responsabilités en matière d'affectation, de réservation, d'attribution, de retrait et de gestion des ressources de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification (NNAI) de l'UIT-T

Résumé

Cette Recommandation énonce les principes applicables à l'affectation, l'attribution, le retrait et la gestion des ressources de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification, par exemple des Recommandations UIT-T E.164, E.118.1, E.218 et E.212, et les responsabilités correspondantes définis par la Commission d'études de l'UIT-T compétente.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T E.1120 (anciennement E.gap) [[SG2-R22](https://www.itu.int/md/T22-SG02-R-0022/en)]

Processus d'attribution des ressources internationales UIT-T

Résumé

La Recommandation UIT-T E.1120 définit les processus qu'un requérant, le Bureau de la normalisation des télécommunications (TSB) et la commission d'études de l'UIT-T compétente (actuellement la Commission d'études 2 de l'UIT-T) doivent utiliser pour l'attribution des ressources suivantes:

– Codes d'identification (IC) UIT-T E.164 associés à la catégorie "indicatifs de pays (CC) communs pour Réseaux" de la Recommandation UIT-T E.164, dont l'association est désignée par "CC + IC".

– Indicatifs de pays pour mobile UIT-T E.212 partagés pour Réseaux et codes de réseau mobile qui leur sont associés.

– Numéros d'identification d'entité émettrice (IIN) UIT-T E.118.1 attribués à l'échelle mondiale.

– Codes de réseau mobile pour l'accès aux systèmes de radiocommunication de Terre à ressources partagées.

Les ressources de nommage, de numérotage, d'adressage et d'identification (NNAI) identifiées dans la liste ci-dessus peuvent également être décrites comme des ressources mondiales.

Annexe 2
Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 214:
Consultation au sujet du texte déterminé du projet de
Recommandation révisée UIT-T E.190 et du projet
de nouvelle Recommandation UIT-T E.1120
(anciennement E.gap)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À:** | Directeur du Bureau de la normalisationdes télécommunications,Union internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De:** | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie:****Courriel:** | +41-22-730-5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie:****Courriel:** |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 214, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | **Cochez l'une des deux cases** |
| --- | --- |
| **Projet de Recommandation UIT‑T E.190** | [ ]  **autorise** la CE 2 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la CE 2 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT‑T E.1120 (anciennement E.gap)** | [ ]  **autorise** la CE 2 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la CE 2 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]
[Rôle/titre officiel]
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_